

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
oooooooooooooooo

**L'an deux mil vingt-six, le 30 avril, le Conseil Municipal
De la Commune de FARGUES SAINT-HILAIRE, dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du conseil municipal,
Sous la Présidence de Madame Florence ALLAIS, Maire.
Conseillers Municipaux en exercice : 27
Convocations du 17 avril 2026**

Présents : ALLAIS Florence ; BIVALSKI Maxime ; BONNETON Aline ; CHUSSEAU Agathe ; COLSON-VALENCIA Nathalie ; DANCOISNE Alexandre ; DAVOINE Stéphane ; DELAHAYE Virginie ; ELMI BARREH Julie ; FROUART Matthieu ; GANTCH Sébastien ; GUENDOUZ Sarah ; GUIMBERTEAU Alexandre ; LACLAU Marion ; LAIGLE Eugénie ; LAIZET Véronique ; NERAUDAU Gérard ; PETUAUD-LETANG Julien ; VICIER Christophe ; VIGOUREUX Océane ; VILLENEUVE Marc ; ZANDVLIET Jean.

Excusés : BREGEON Liliane (pouvoir à Madame F. ALLAIS) ; MAYOR Sébastien (pouvoir à Monsieur G. NERAUDAU) ; SOURROUILLE Matthieu (pouvoir à Madame V. LAIZET) ; VERDON Emilie (pouvoir à Monsieur J. ZANDVLIET) ; VERNAY Martin (pouvoir à Monsieur S. GANTCH)

Secrétaires de Séance : Monsieur Jean ZANVLIET, Madame Agathe CHUSSEAU

Délibération D2026-34

Objet : Adoption du Budget Primitif (BP) 2026 du budget général communal (M57)

Monsieur Gérard NERAUDAU, Adjoint au Maire, présente et détaille les grands équilibres budgétaires envisagés pour l'exercice 2026 conformément au travail de la commission des finances.

Après avoir remis un exemplaire du Budget Primitif 2026 à chaque Conseiller municipal, Monsieur l'adjoint au Maire présente les grandes lignes budgétaires pour l'année 2026.

Le Budget Primitif 2026 s'équilibre en recettes et dépenses à 3 993 822,01 € :

- à 3 038 765,92 € en section de fonctionnement ;
- à 955 056,09 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1 et suivants ;

Considérant les travaux de la Commission des Finances ;

Considérant le vote de la section de fonctionnement et de la section d'investissement ;

Après en avoir délibéré,

POUR	27
CONTRE	00
ABSTENTION	00

APPROUVE le Budget Primitif 2026 de la commune (M57) qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- à 3 038 765,92 € en section de fonctionnement ;
- à 955 056,09 € en section d'investissement.
- à 3 993 822,01 € au global (budget primitif 2026)

AUTORISE Madame le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Madame le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXECUTOIRE LE

AFFICHE LE

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus
A Fargues Saint-Hilaire, le 30 avril 2026
Madame le Maire,
Florence ALLAIS